Saint-Léger
en Gaume

N° 137

Juillet 2020

Bulletin d'informations communales









Optique Goffinet
Saint-Léger
Tél. 063/23 92 21

Heures d'ouverture :
Lundi de 14h à 19h
Mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h
Samedi de 9h à 12h
Egalement sur RDV

Côtés Arômes
Thé - Vin - Bière - Bio
Rue du 5 Septembre 15a
6747 Saint-Léger
0495/27.85.32
cotesaromes@gmail.com

COIFFURE Création
Fabiola Weiler
Spécialiste du cheveu et du cuir chevelu
Dames - Hommes
Enfants

Nous allons vous chercher et nous vous ramenons si vous le souhaitez lors de la prise de RDV.
+ Service à domicile
SALON CLIMATISÉ EN ÉTÉ
WIFI GRATUIT
- mercredi de 14h à 18h
- jeudi de 9h à 12h sur rdv
- vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- samedi de 9h à 15h30

+ horaires spéciaux sur rendez-vous

063 21 76 41
0478 81 50 72
Rue du Pachy, 1
6747 CHATILLON

MT Toiture
Couverture, charpente, zinguerie

Mickaël Tasiaux

6 rue de France
6747 Saint-Léger

0491/457005
mt.toiture@hotmail.be



Table des matières

Vie communale

Heures d'ouverture de la Maison Communale 4
Réservations des salles et de la cafétéria du complexe sportif 4
Permis de conduire à échéance 4
Boites vertes 4
Changement au Collège et au Conseil communal 5
Un enfant, une transparente 7
Noces d'or 7

Environnement

Nettoyage de printemps 7
Villages fleuris 7
Hirondelles 8
Notre énergie 9
Pack Biodiversité 9
Ici commence la mer 10
Les infos d'Idelux 11
Le désherbage 12

Bien-être animal

Un chien comme animal de compagnie ? 12
Reconnaître un mauvais éleveur 13
Stérilisation des chats errants 14

Vie sociale

Elan de solidarité 14
CPAS 14
Services d'aide 15

Vie culturelle

Salut l'ami ! 15
Réouverture du Musée gaumais 16
Le CDJ Châtillon 16

Vie sportive

Aikido 16
Stage de foot 17

Vie touristique

La saison estivale 17

Petite enfance, jeunesse et enseignement

Tous en pyjama ! 18
Non au racisme 18
Inscriptions 18

Vie économique

Une nouvelle enseigne 19

Chronique léodégarienne 19

Saint-Léger en Gaume

LE MOT DU BOURGMESTRE

Mesdames, Messieurs,
Cher Léodégariens,

Le Covid 19 a entrainé et entrainera encore longtemps un profond changement dans notre mode de vie.
Je ne vais pas vous rappeler les obligations imposées à chacun afin de lutter contre cette pandémie. Les médias en parlent à profusion.
Mais, afin de sortir au mieux et au plus vite de cette crise, il en va de la responsabilité de chacun de respecter les consignes. Ce n'est pas toujours facile, j'en conviens.
Nous avons la chance de vivre dans un environnement de qualité. On ne s'en rend peut-être pas toujours compte.
Après plusieurs périodes d'hésitation, nous avons décidé d'organiser les plaines d'été et d'ouvrir la zone de baignade.
Notre zone de baignade est unique dans notre région et pour la 10ème année consécutive nous avons obtenu le label « pavillon bleu ».
Dans le cadre de ses activités, nous mettrons tout en œuvre pour garantir au mieux la santé de chacun.
Vous obtiendrez plus d'information sur le sujet dans ce bulletin d'informations ainsi que sur le site Internet et la page Facebook de la commune.

Dans un tout autre domaine, plusieurs nids de chenilles processionnaires ont été découverts dans les bois communaux.

Les poils de la chenille processionnaire provoquent une réaction urticante ou de l'urticaire, une éruption cutanée douloureuse avec de fortes démangeaisons. Une intervention médicale est souvent nécessaire. Les poils urticants pouvant persister des années après la disparition de la chenille.
Nous vous demandons donc de rester très vigilant.
Des renseignements vous seront communiqués sur le sujet en temps voulu.

Je vous souhaite une bonne lecture et de bonnes vacances à tous sans oublier que :
Le plaisir des uns s'arrête où commence la gêne des autres.

Votre Bourgmestre,
Alain RONGVAUX



Heures d'ouverture de la Maison Communale

	8H	9H	10H	11H	12H	13H	14H	15H	16H	17H	18H	19H
LUNDI		FERME	FERME	FERME			OUVERT	OUVERT				
MARDI		OUVERT	OUVERT	OUVERT			OUVERT	OUVERT				
MERCREDI		FERME	FERME	FERME			OUVERT	OUVERT				
JEUDI		OUVERT	OUVERT	OUVERT			OUVERT	OUVERT				
VENDREDI		OUVERT	OUVERT	OUVERT			OUVERT	OUVERT				
SAMEDI		OUVERT	OUVERT	OUVERT								
DIMANCHE												

Monsieur le Bourgmestre de Saint-Léger
Rue du Château, 19
6747 Saint-Léger

Tél. : +32 (0) 63/23.92.94
Fax : +32 (0) 63/23.95.82

www.saint-leger.be
contact@saint-leger.be
Commune de Saint-Léger

Réservations des salles et de la cafétéria du complexe sportif

Vous souhaitez réserver les salles ou la cafétéria du complexe sportif ?

Pour réserver ou modifier une location, veuillez contacter, par téléphone du lundi au vendredi, de 13h00 à 16h00 ou par e-mail :

- Madame Florence TAILLANDIER – 063/23.92.94 – **florence.taillandier@saint-leger.be.**
- Madame Mélissa SCHUMACKER - 063/23.92.94 – **melissa.schumacker@saint-leger.be**
- Monsieur Daniel TOUSSAINT - 063/58 99 22 - 063/23 92 94 - **daniel.toussaint@saint-leger.be.**

Votre permis de conduire arrive à échéance ?

C'est en juillet 2010 qu'a commencé la production des nouveaux permis de conduire au format « carte bancaire ».
La validité du document étant de 10 ans, la première vague de renouvellement arrive à grands pas.
Au contraire des cartes d'identité, aucune convocation n'est prévue pour vous informer de la fin de validité de votre document.
Dès lors, surveillez la date, si elle expire dans les 3 mois, prenez contact avec l'Administration communale !



Des boîtes vertes qui peuvent sauver des vies !

Nos trois villages sont maintenant fournis de DEA (Défibrillateur Externe Automatique).

Vous les trouverez à :

- Saint-Léger, sur la façade du CPAS, rue du Château, 21.
- Châtillon, sur la façade de la salle des fêtes, Grand-rue, 76.
- Meix-le-Tige, sur la façade de la crèche, rue de l'Église, 6.

Une information à la réanimation et l'utilisation du défibrillateur sera prévue dans nos trois entités après cette triste période Covid 19.







Du changement au Collège et au Conseil

Comme vous le savez très certainement, cette législature a connu bon nombre de rebondissements.
Voici les changements opérés au sein des membres du Collège et du Conseil communal :

Collège communal de Saint-Léger



RONGVAUX Alain
Bourgmestre

Rue de Conchibois, 13
6747 Saint-Léger
☎: 063 / 23 90 60
: 0475 / 21 18 54
: alain.rongvaux@saint-leger.be

Attributions

- Police
- Etat Civil / Population
- Finances
- Distribution et qualité de l'eau
- Sécurité
- Forêts – Carrières
- Personnel



JACOB Monique
Première Échevine

Rue Pougenette, 36
6747 Châtillon
: 0471 / 83 15 13
: monique.jacob@saint-leger.be

Attributions

- Entretien des bâtiments
- Complexe sportif
- Cérémonies et festivités
- 3e Âge
- Cimetières
- Cultes
- Environnement
- Sports
- Tourisme
- Informations (Infocommune, site Internet, toutes-boîtes, page Facebook, etc.)



SCHOUVELLER Anne
Deuxième Échevine

Rue du Trabloux, 2
6747 Meix-le-Tige
: 0497 28 66 13
: anne.schouveller@saint-leger.be

Attributions

- Enseignement
- Petite enfance
- ATL
- Accueil extrascolaire
- Commission Communale de l'Accueil (CCA)
- Plaine de vacances
- Agriculture
- Bien-être animal



FORTHOMME Fabian
Troisième Échevin

Rue Lackman, 52
6747 Saint-Léger
: 0484 / 11 13 70
: fabian.forthomme@saint-leger.be

Attributions

- Travaux
- PCDR
- Logement
- Urbanisme et aménagement du territoire
- Implication citoyenne
- Patrimoine
- Affaires économiques
- Énergies renouvelables / PAED
- Projets initiés par le PCDR et leurs suivis
- Mobilité douce
- Culture / Loisirs
- Jeunesse



RONGVAUX Chantal
Présidente du CPAS

Rue de France, 41
6747 Saint-Léger
: 0497 / 18 11 03
: chantal.rongvaux@saint-leger.be

Attributions

- Présidence du CPAS
- Crèche
- Jeunesse
- Affaires sociales
- Santé / Hygiène publique / Sécurité

Conseil communal



RONGVAUX Alain
Bourgmestre

Rue de Conchibois, 13
6747 Saint-Léger
☏: 063 / 23 90 60
: 0475 / 21 18 54
: alain.rongvaux@saint-leger.be



JACOB Monique
Première Échevine

Rue Pougenette, 36
6747 Châtillon
: 0471 / 83 15 13
: monique.jacob@saint-leger.be



SCHOUVELLER Anne
Deuxième Échevine

Rue du Trabloux, 2
6747 Meix-le-Tige
: 0497 / 28 66 13
: anne.schouveller@saint-leger.be



FORTHOMME Fabian
Troisième Échevin

Rue Lackman, 52
6747 Saint-Léger
: 0484 / 11 13 70
: fabian.forthomme@saint-leger.be



RONGVAUX Chantal
Présidente du CPAS

Rue de France, 41
6747 Saint-Léger
: 0497 / 18 11 03
: chantal.rongvaux@saint-leger.be



THOMAS Éric
Conseiller

Rue du Tram, 35
6747- Meix-le-Tige
: 0472 / 90 11 46
: ericthomasmlt@hotmail.com



GIGI Vinciane
Conseillère

Grand-Rue, 98
6747 Châtillon
: 0472 / 55 37 07
: vincianegigi@outlook.be



CHAPLIER Joseph
Conseiller

Clos de Lorraine, 10
6747 Saint-Léger
: 0475 / 74 86 82
: joseph.chaplier@hotmail.com



CASCIANI Alycia
Conseillère

Rue du Pachy, 6
6747 Châtillon
: 0494 / 90 98 08
: bengali22@outlook.com



LAHURE Stéfan
Conseiller

Rue du Metzbogne, 1
6747 Saint-Léger
: 0496 / 20 97 21
: Stefan.lahure@skynet.be



PONCELET Lucie
Conseillère

Rue du Tram, 17
6747 Meix-le-Tige
: 0498 / 62 55 22
: lucie.poncelet6747@gmail.com



SOBLET José
Conseiller

Rue Lackman, 18
6747 Saint-Léger
: 0473 / 80 30 25
: jose.soblet@skynet.be



MARCHAL Michel
Conseiller

Voie des Mines, 6
6747 Saint-Léger
: 0472 / 66 26 39
: michelmarchal06@gmail.com

Un enfant une transparente

Le 15 février dernier, une trentaine d'arbres ont été distribués aux enfants domiciliés sur la commune nés en 2018. Que du bonheur pour ces parents de recevoir cet arbre de la transparente de Saint-Léger.

Après avoir écouté attentivement les instructions concernant la plantation, la distribution a eu lieu et chaque enfant a reçu son certificat validant cette action.

Certains parents se font un plaisir de donner des nouvelles de leurs arbres plantés il y a quelques années et surtout de préciser les récoltes obtenues.

Une activité toujours accueillie avec bonheur et qui symbolise, pour ces jeunes parents, un moment important de leur vie.





Cérémonie des noces d'or



Initialement prévue le 9 août, la cérémonie des noces d'or aura lieu cette année en octobre, le 11 très précisément. C'est lors de cette réunion quelque peu différente cette fois que nous aurons le plaisir de célébrer nos couples jubilaires.

ENVIRONNEMENT



Le coronavirus n'aura pas eu raison du nettoyage de printemps

Habituellement, nous organisons, fin mars, l'action du grand nettoyage de printemps (Be Wapp).
Malheureusement, cette année, nous n'avons pas pu agir ensemble afin de rendre notre commune encore plus belle.
Ce n'est pas pour autant que le nettoyage n'a pas eu lieu ! Nos ouvriers communaux ont mis la main à la pâte et ont retroussé leurs manches pour sillonner les routes des 3 villages et récolter ainsi pas moins de **800 kilos, soit l'équivalent de plus de 120 sacs** de déchets abandonnés le long des routes !

Des villages fleuris

Traditionnellement, nous collaborons avec le cercle horticole afin d'embellir en fleurissant les villages de notre commune. Cette année, cette collaboration n'a pas été possible de par la crise du coronavirus. Nos ouvriers ont dès lors planté une vingtaine de sortes (géraniums, pétunias, dahlias, tagettes,…) différentes de fleurs un peu partout dans la commune durant une semaine entière. Ce n'est pas moins de 4800 fleurs différentes qui ont été plantées un peu partout aux abords des routes de notre jolie commune.



Soutien des hirondelles sur la commune

C'est le début de l'été. Vous l'avez très certainement remarqué : les hirondelles sont de retour à Saint-Léger depuis de nombreuses semaines : dès le mois d'avril pour les hirondelles rustiques (ou de cheminée ; celles avec la gorge rougeâtre et la queue munie de longs et fins filets), et fin avril début mai pour les hirondelles de fenêtre (blanche et noire à la queue plus courte).

Depuis 2019, un groupe de citoyens et d'élus réfléchit et agit, au sein du groupe « Nature », pour soutenir les hirondelles face aux défis qu'elles rencontrent chez nous, tels que la raréfaction de l'alimentation (il y a beaucoup moins d'insectes en raison des pollutions et de l'appauvrissement en plantes attractives pour ceux-ci) et des difficultés pour se loger (moins de fermes, destruction des nids, moins de zones de terre mouillée, etc.).

Un premier comptage des nids a eu lieu en 2019 sur les 3 villages, avec l'aide des enfants notamment. C'est environ 200 nids qui ont été observés. Les données récoltées au fil des années permettront d'évaluer l'état de santé des populations d'hirondelles. On peut se réjouir des nombreux nids observés à divers endroits de notre commune.

Connaissez-vous ces endroits ? Certains accueillent plus de 20 nids !

Avec l'accord de propriétaires (merci !), des supports artificiels (une quarantaine de loges ; construits avec le concours des enfants) ont été placés sur des façades et dans des abris à animaux afin d'offrir aux hirondelles (de fenêtre, surtout) des emplacements supplémentaires tout en réduisant les désagréments éventuels pour les habitants (volet bloqué, déjections, etc.). Ils n'ont pas été occupés en 2019. Plusieurs raisons sont possibles : soit les hirondelles n'avaient pas besoin d'emplacements supplémentaires, soit ils ont été placés trop tardivement pour elles, soit leur surface intérieure est trop lisse malgré les agrafes,… Les conseils d'un spécialiste du groupe de travail Hirondelles de l'ASBL Natagora et la nouvelle saison qui arrive nous en diront peut-être plus...

Pour cette année, en plus du comptage et de l'éventuel placement de supports, les aménagements principaux seront : la création de bacs à boue pour fournir, à proximité, les «briques» que les hirondelles utilisent pour façonner leurs nids, ainsi que l'aménagement de bandes fleuries pour attirer les insectes.

Si vous avez l'élan d'aider les hirondelles, vous pouvez rejoindre le groupe, pour le comptage estival notamment, (contact : **olivier.saussus@protonmail.com**), vous renseigner pour mettre en place des aménagements (**https://caphirondelles.wixsite.com/caphirondelles/id-amenagements**), arroser les bacs à boue quand ils seront asséchés,… admirer et encourager cet oiseau si sympathique qui fait tant d'efforts pour revenir chez nous ! Merci.





Ensemble produisons notre PROPRE énergie !

Le défi climatique (1) est la raison principale qui nous pousse à entamer d'urgence une transition énergétique fondamentale vers :

- la sobriété énergétique : « moins consommer » ;
- l'efficacité énergétique : « moins gaspiller » ;
- et le développement des énergies renouvelables, si possible locales.

L'actualité nous montre que la plupart des citoyens de toutes les générations ont bien compris la nécessité d'agir très vite en faveur du climat.

Notre commune de Saint-Léger s'est engagée dans la « Convention des Maires » (2), mouvement européen qui encourage les pouvoirs locaux à s'impliquer dans la lutte contre le réchauffement climatique en réduisant leurs émissions de CO^2. Nous avons déjà réduit de plus de 20 % nos rejets, et nous devrons atteindre moins 40 % d'ici 2030 ! Bien sûr, pour y parvenir, nous aurons besoin des efforts de chacune et chacun.

Pour atteindre ces objectifs, nous avons élaboré, avec l'aide de spécialistes et d'un panel citoyen, un Plan d'Action pour une Energie Durable et le Climat (PAEDC). Parmi les nombreuses actions (par exemple installations de panneaux photovoltaïques sur le toit des bâtiments publics,…), nous avions décidé d'intégrer une coopérative afin d'investir dans la production d'électricité verte, locale et citoyenne. Le Conseil communal a donc décidé à l'unanimité le 22 janvier 2020 d'adhérer à la coopérative Lucéole.

Lucéole est une coopérative citoyenne qui promeut une relation responsable à l'énergie. Afin de préserver le climat et renforcer notre autonomie énergétique, elle agit concrètement en prônant la sobriété énergétique (consommer moins) et en investissant notamment dans des unités de production d'énergie éoliennes (et dans une moindre mesure hydrauliques).

Le vent est une source d'énergie propre et inévitable si l'on veut développer le renouvelable en province de Luxembourg.

Une seule éolienne permet de produire une quantité d'énergie équivalente à la consommation de 1400 ménages (il faut 10 terrains de football de panneaux photovoltaïques ou 1400 petites éoliennes de 15 mètres de hauteur pour produire autant d'énergie).

L'éolien n'est évidemment pas la seule réponse pour produire de l'électricité verte et locale, nous avons besoin d'un mix énergétique comprenant le photovoltaïque, la biomasse, la géothermie mais aussi l'énergie hydraulique.

Lucéole a été créée en 2010 par 55 citoyens qui voulaient agir concrètement contre le réchauffement climatique. Elle compte actuellement près de 750 coopérateurs et possède des participations dans une éolienne citoyenne (à Autelbas) ainsi que dans des centrales hydro-électriques (sur l'Ourthe et la Sambre). Elle participe actuellement à la construction du parc éolien de Fauvillers (1 éolienne citoyenne sur 5) et a obtenu le permis pour ériger une éolienne citoyenne à Habay.

Plus que de développer une source d'énergie renouvelable respectueuse de l'environnement, Lucéole contribue à une approche citoyenne et démocratique de la gestion de l'énergie et donne du sens à notre épargne.

Comme notre Commune, rejoignez la coopérative et créons ensemble notre PROPRE énergie.

Pour en savoir plus sur la coopérative Lucéole, devenir coopérateur (à partir de 100 € d'investissement) ou s'y impliquer :

- visitez son site internet : https://www.luceole.be/
- ou contactez Philippe VERBAUWHEDE, administrateur président de Lucéole, **philippe.verbauwhede@luceole.be**, Tel : 063 / 60 15 30

(1) Voir le site fédéral belge sur les changements climatiques : **https://www.climat.be/fr-be/**

(2) Voir le site de la Convention des Maires pour le climat et l'énergie: **https://www.conventiondesmaires.eu/fr/**

Le pack biodiversité du Parc Naturel de Gaume

Pour les citoyens

- Une commande groupée à prix intéressants de fruitiers hautes tiges de variétés traditionnelles résistantes et de haies indigènes mélangées.
- Une aide pour obtenir les primes Région Wallonne (augmentées depuis peu).
- Des formations « vergers » régulières.
- Une aide personnalisée pour concevoir votre projet de verger et de haie.
- Un service « diagnostic verger » (nouveau).
- Une aide personnalisée pour aménager votre jardin de manière écologique.

Pour les agriculteurs

- Idem
- + organisation de chantiers de plantation.

Pour les écoles

- Une aide pour le verdissement de votre cour de récré et vos abords.

Les avantages de commander avec le Parc naturel de Gaume :

- Espèces fruitières résistantes aux maladies.
- Prix très attractifs.
- Prime Région Wallonne.
- Livraison à Rossignol le 20 novembre 2020.
- Accompagnement personnalisé.

Clôture des commandes le 25 septembre 2020

Anne Léger
a.leger@pndg.be
0479/437 419

Ne jetez rien !

Campagne de sensibilisation pour inciter à plus de respect des cours d'eau

1100 plaques émaillées seront placées aux abords des avaloirs partout en Wallonie.
Une campagne de la SPGE et des Contrats de Rivière de Wallonie en collaboration avec les Organismes d'Assainissement Agréés (OAA) et les communes partenaires des Contrats de Rivière.

Pourquoi et comment améliorer la qualité de l'eau de nos rivières ?

Certains ont tendance à jeter tout et n'importe quoi dans les éviers, les toilettes, par terre, par la fenêtre de leur voiture ou directement dans les avaloirs.
Mégots de cigarette, déchets divers, huile de friture ou de moteurs, restes de nourriture, cotons et lingettes, sirops et médicaments, ou encore résidus de peintures ou de produits toxiques, tous ces produits aboutissent à la station d'épuration perturbant leur bon fonctionnement. Quand ils ne se retrouvent pas directement dans les rivières et donc, inévitablement dans la mer et les océans …

Ici commence la mer ! Agissons pour que l'eau vive !

Les **eaux usées domestiques** restent un des enjeux majeurs de la qualité de l'eau de nos rivières. Et chacun a un rôle à jouer.
La Wallonie et ses partenaires investissent l'argent public pour mettre en place des réseaux d'égouttage et des stations d'épurations performantes. Mais leur fonctionnement ne peut être garanti s'ils sont perturbés par de nombreux déchets et toutes les substances nocives.
Il est donc important que le **citoyen** aussi agisse : utilisation de produits d'entretien plus respectueux de l'environnement, réduction de la consommation d'eau, gestion des déchets.
Il s'agit de **lutter contre l'incivisme** tout au long du trajet parcouru par les eaux usées domestiques, pour éviter que des pollutions ne se retrouvent dans les cours d'eau, puis la mer, et n'aillent alimenter le « continent de plastique ».

Une seule solution : NE JETEZ RIEN !

Les bonnes habitudes ont besoin d'être rappelées pour s'installer. Aussi, la SPGE et les Contrats de Rivière de Wallonie ont décidé de diffuser largement ce message : « Ici commence la mer. Ne jetez rien ! ».
Près de 1100 plaques circulaires en lave émaillée, 105 rien que pour le sous-bassin Semois-Chiers, seront/ont été placées sur la voie publique, aux abords des avaloirs.

Et après ?

L'objectif est de multiplier les plaques supplémentaires et de poursuivre ensuite par un marquage au sol à l'aide de pochoirs pour les avaloirs isolés afin de diffuser le même message le plus largement possible.

Des animations scolaires et un kit pédagogique ont été développés afin de sensibiliser les plus jeunes.

Dans notre sous-bassin, nous combinons cette campagne avec la pose de deux barrages flottants pour lutter contre les OFNI's (Objets Flottants Non Identifiés) que nous plaçons régulièrement, depuis 2014, sur nos cours d'eau à la demande des communes et/ou des gestionnaires de cours d'eau.





Deux **outils de communication à destination du grand public** sont dès à présent disponibles :



- une brochure intitulée **« Le Petit livre des toilettes »** qui explique de façon pédagogique que les toilettes ne sont pas des poubelles ; **http://www.spge.be/fr/le-petit-livre-des-toilettes.html?IDC=25&IDD=2010**
- **7 capsules vidéo sur le thème « Les égouts ne sont pas des poubelles ! »**. 7 thèmes-clés (tels que les cotons tiges et les lingettes, les graisses, les hydrocarbures, les médicaments, etc…), pour expliquer avec humour les bons réflexes à adopter dans la vie quotidienne. Disponibles sur la chaîne Youtube de la SPGE : **http://www.spge.be/fr/videos.html?IDC=2143**

DÉCHETS

Le compost, c'est bon pour votre jardin !



Utiliser du compost dans son jardin est idéal pour :

- la pelouse : 0,5 kg à 1 kg de compost par m2 (tous les 3 à 5 ans) ;
- le potager : 1 à 5 kg de compost par m2 (en fonction des légumes) ;
- les arbres fruitiers : 3 à 5 kg de compost par m2 ;
- la plantation de vivaces, rosiers, arbustes… : en mélange, dans le trou de plantation ;
- le rempotage et les jardinières : en mélange, 1/3 compost + 1/3 terre +1/3 sable.

Fière du label « utilisable en agriculture biologique » reçu pour son compost vert, IDELUX Environnement rappelle que le compost produit à partir des déchets verts des recyparcs est disponible :

- dans les recyparcs : en sac de 40 litres (3,30 €TVAC le sac) ;
- sur les sites d'IDELUX Environnement à HABAY, TENNEVILLE, SAINT-VITH et MANHAY : en vrac, prix selon les quantités.

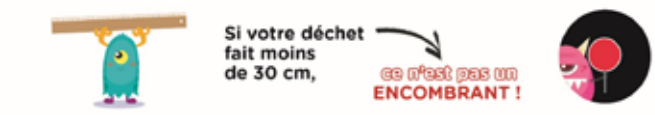
Une nouveauté cette année : le paiement des sacs de compost sur les recyparcs se fait uniquement par voie électronique, tous les recyparcs ayant été équipés de terminaux.

>>> Plus d'infos sur www.idelux.be > Déchets > Nos sites, outils et produits > Du compost vert …

Bien sûr, vous pouvez aussi fabriquer votre propre compost avec vos déchets de jardin. C'est facile, économique et utile pour votre jardin. Pour une information pratique, parcourez la brochure d'IDELUX Environnement « Mon pote, le compost ». Vous avez besoin d'autres conseils ? N'hésitez pas à contacter les conseillers en environnement : reseau.conseillers.environnement@idelux.be ou +32 63 23 19 87.

>>> Plus d'infos sur www.idelux.be > Déchets > Réduire mes déchets > Je composte

Trier les encombrants, c'est bon pour l'environnement !



Le terme « encombrants » désigne les déchets qui ne rentrent pas dans le sac résiduel/duobac. Bien gérer les encombrants, c'est d'abord donner une seconde vie aux objets qui sont encore en bon état en les réparant ou en les offrant en seconde main.

1. RÉPARATION

Vous pouvez bien sûr réparer vous-même vos objets. De nombreux tutos existent sur le web. Si vous ne vous sentez pas à l'aise, faites-vous aider par un professionnel ou rendez-vous dans un RepairCafé. Il en existe de nombreux dans la province (www.repairtogether.be).

2. SECONDE MAIN

Si vous avez des objets en bon état, dont vous n'avez plus besoin, offrez-leur une seconde vie : via vos proches ou des associations, des donneries locales ou des Give Boxes, des brocantes, des annonces web (Facebook, Ebay…).

3. RECYPARC OU COLLECTE SUR INSCRIPTION

Si vos encombrants ne sont plus utilisables, il faut alors les trier et les déposer au recyparc. S'il vous est difficile d'aller au recyparc, vous pouvez faire enlever certains encombrants à votre domicile via la collecte sur inscription.

4. RECYPARC UNIQUEMENT



Afin qu'ils puissent être recyclés, certains déchets ne sont **pas repris** aux collectes des encombrants. Pour ceux-là, la solution reste le recyparc.

>>> Plus d'infos sur www.idelux.be > Déchets >Trier les déchets



EAU

Économiser l'eau en 10 conseils

Chaque Belge consomme en moyenne environ 100 litres d'eau par jour. En été, cette consommation **est légèrement** plus élevée. Nous avons tendance à nous doucher davantage, à remplir la piscine et à arroser les plantes plus qu'il ne le faut.

Éviter de gaspiller l'eau est bénéfique à la fois pour notre porte-monnaie et pour l'environnement.

Voici 10 conseils à mettre facilement en pratique :

1. Récupérez l'eau de pluie. Un tonneau pour l'eau de pluie est relativement bon marché à l'achat et vous permet d'arroser votre jardin ou de laver votre voiture à moindre coût. Une autre solution est le placement d'une citerne **d'eau de pluie. En Bel**gique, où les averses sont fréquentes, un tel dispositif permet de récupérer de grandes quantités d'eau pour divers usages tels les toilettes, le jardin…
2. Fermez le robinet lorsque vous vous brossez les dents, nettoyez les mains, rasez…
3. Installez des pommeaux de douche écologiques et placez des économiseurs d'eau sur vos robinets.
4. Installez une chasse d'eau à double débit.
5. Optez pour une douche (en moyenne 60 litres) plutôt qu'un bain (en moyenne 200 litres).
6. Ne faites tourner votre lave-vaisselle que lorsqu'il est bien plein.

7. Faites la chasse aux fuites d'eau.
8. Si vous devez remplacer votre machine à laver ou votre lave-vaisselle, optez pour ceux dont la consommation d'eau est la plus faible.
9. Récupérez vos eaux de cuisson... L'eau chaude est un bon désherbant.
10. Arrosez votre jardin le soir pour réduire les pertes dues à l'évaporation.

>>> Plus d'infos sur www.idelux.be > Eau > Comment préserver l'eau > Economiser l'eau en 10 conseils !



Le désherbage : pas jugé prioritaire durant le confinement...

Chez les citoyens, le mécontentement, la critique et même l'indignation sont ces dernières semaines monnaie courante dans les médias ou sur les réseaux sociaux quant à l'entretien des espaces publics et en particulier des lieux sensibles tels que les cimetières. En effet, avec la crise sanitaire que nous vivons actuellement, le personnel technique fonctionnant en effectif réduit a dû se focaliser sur les tâches prioritaires jugées essentielles telles que les inhumations. Le désherbage n'en fait pas partie, ce qui a laissé la nature reprendre ses droits…

Le nombre d'enterrements croissant a engendré un surcroît de travail dans les cimetières. Et l'interdiction de l'usage de pesticides (y compris les produits dits écologiques ou « faits maison »), dans tous les espaces publics depuis le 1er juin 2019, a elle aussi entraîné un changement de méthode de gestion et une réorganisation du temps alloué au désherbage et autres tâches d'entretien.

Certaines communes ont anticipé le passage au zéro pesticide et ont opté pour des méthodes alternatives de gestion comme l'enherbement des allées de cimetières, la plantation d'espèces couvre-sol dans les entre-tombes, l'achat de matériel de désherbage alternatif. Ainsi, pendant la période de transition, elles ont pu adapter leur mode de fonctionnement pour arriver à un résultat très satisfaisant en juin 2019.

D'autres communes ont voulu dans un premier temps maintenir le même résultat que lorsque les pesticides étaient autorisés en désherbant de manière alternative, ce qui multiplie fortement le temps d'entretien et est assez compliqué vu le nombre importants d'espaces verts ou de cimetières que peuvent compter certaines communes.

Et les conditions de travail actuelles n'aident pas. Il faudra quelque temps pour que le retard puisse être absorbé. Dès lors, il va falloir faire preuve d'un peu de patience et de compréhension.

Et pourquoi pas aller plus loin, comme le font certains, en proposant votre aide aux services communaux pour le désherbage d'espaces publics (cimetières, parcs publics, etc.) ? À Couvin, par exemple, plusieurs citoyens ont mis la main à la pâte et ont désherbé les allées du cimetière de Pétigny, en collaboration avec la commune.

S'il est vrai que l'entretien des allées de cimetières est à charge de la commune, il n'en est pas de même pour les concessions et certains entre-tombes (selon le règlement en vigueur dans chaque commune). Les familles des défunts sont en effet responsables de l'entretien des tombes et de leurs abords.

Rappelons que les pesticides ne sont pas sans danger et que leur interdiction dans les espaces publics vise la protection de la santé des personnes, la préservation de la qualité des eaux de surface et souterraines, et de manière plus générale, la conservation de l'environnement. De plus, avec le déclin de la biodiversité (dont les pollinisateurs, qui sont si nécessaires à notre survie), nous nous devons de changer nos pratiques et notre regard notamment sur les quelques plantes sauvages qui se développent un peu trop selon certains mais qui font le bonheur d'une série d'insectes, d'oiseaux ou de petits mammifères.

Ainsi, essayons de changer notre vision des choses en tolérant un peu plus de nature là où on n'y est pas (ou plus) forcément habitué et faisons preuve de patience afin que les services communaux puissent à nouveau entretenir les espaces publics de manière optimale et naturelle.

Envie de collaborer pour des cimetières sans pesticides? Contactez votre administration pour recevoir la brochure « Entretenir et aménager son monument funéraire de manière écologique ».

Plus d'infos ? Visitez le lien vers la campagne « Objectif zéro phyto » de l'asbl Adalia 2.0 (vidéos, conseils au jardin, etc.) : **https://www.adalia.be/objectif-0-phyto**

BIEN-ÊTRE ANIMAL



Voulez-vous un chien comme animal de compagnie?

Prendre soin et former un chien prend beaucoup de temps et nécessite une vraie routine quotidienne

Les questions suivantes permettent de savoir si un chien vous convient ou non :

- Avez-vous l'espace et le temps nécessaires pour permettre à un chien de se déplacer librement tous les jours?
- Aimez-vous vous promener, même s'il pleut ou qu'il fait froid?
- Voulez-vous nettoyer les excréments et / ou nettoyer le chien quotidiennement?

Voulez-vous un chien comme animal de compagnie? (suite)

- Êtes-vous prêt à payer 85 euros par mois (soit 700 à 1300 euros par an)?
- Voulez-vous prendre soin du chien pendant les 10 à 20 prochaines années?
- Avez-vous une solution pour le chien lorsque vous partez en vacances ou êtes absent pour une longue journée?
- Est-ce que tout le monde dans la famille est enthousiaste à l'idée d'avoir un chien?
- Êtes-vous sûr(e) que personne dans la famille n'est allergique aux chiens?
- Pouvez-vous tenir tête à un chien qui fait beaucoup de saleté ou qui casse parfois quelque chose?
- Avez-vous suffisamment d'espace à l'intérieur et / ou le jardin a-t-il une clôture assez haute?

Si vous répondez **NON** à l'une de ces questions, l'achat et / ou l'adoption d'un chien peuvent ne pas vous convenir.

Comment reconnaître un mauvais éleveur ?

GAIA www.acheterunchiot.be

MAUVAIS ELEVEUR (intensif)	BON ELEVEUR
✗ Il s'agit d'un élevage de plus de deux races différentes.	✓ Il s'agit d'un élevage de deux races. Pas plus.
✗ L'éleveur commercialise des chiots non-stop (pas de liste d'attente). Il est impossible de sociabiliser correctement un grand nombre de chiots issus de portées simultanées. Les animaux grandissent dans de petits enclos (sur un sol en caillebotis) et non dans un environnement familial (même si l'éleveur affirme le contraire).	✓ L'éleveur n'a pas de chiots à vendre en permanence (il fonctionne avec des listes d'attente).
✗ Les chiots ne grandissent ni avec leur mère ni dans un foyer. 	✓ Les chiots grandissent avec leur mère au sein d'un foyer. ➔ La mère apprend à ses petits comment ils doivent se comporter : par ex. le fait qu'ils ne doivent pas mordiller trop fort. C'est donc très important que la mère reste auprès de ses petits et que vous puissiez la voir. **N'achetez jamais un chiot si la mère n'est pas présente et ne vous laissez pas embobiner par les excuses de l'éleveur.** ➔ L'apprentissage des chiots se passe idéalement dans un environnement familial. Ils s'habituent ainsi aux conditions réelles de leur futur lieu de vie : le bruit de l'aspirateur, la présence d'enfants, etc.
✗ Vous ne voyez pas la mère même si vous posez explicitement la question.	✓ La mère est présente.
✗ Vous recevez le chiot presque immédiatement. **Généralement, les éleveurs intensifs ne vous donnent pas le temps de réfléchir.** On vous place le chiot dans les bras, si bien que vous ne pouvez pas dire non. **Dans certains cas, vous ne recevez le passeport qu'après l'achat...** Et c'est là que vous vous rendez compte que le chiot a été importé d'Europe de l'Est, où les normes en matière de santé et de vaccins sont très basses. **Le passeport est rempli de fausses informations sur l'état vaccinal de l'animal, son âge, etc.**	✓ Vous ne pouvez pas repartir directement avec le chiot. L'éleveur s'enquiert également de votre situation. Aurez-vous assez de temps pour vous occuper du chien ? Est-il bien adapté à votre situation familiale ? **L'éleveur ne reste pas mystérieux au sujet du passeport.**
✗ Aucun test n'a été réalisé auprès des parents pour s'assurer de l'absence de tares héréditaires.	✓ Des tests ont été réalisés auprès des parents pour s'assurer de l'absence de tares héréditaires.
✗ Les chiots quittent le « nid » avant l'âge de 8 semaines (15 semaines pour l'étranger). Puisqu'il s'agit d'une infraction à la loi, le passeport est falsifié. **Par la suite, c'est généralement le vétérinaire de l'acheteur qui, lors d'un examen des dents, constate que le chiot est en réalité plus jeune.**	✓ Les chiots quittent le « nid » après l'âge de 8 semaines (15 semaines pour l'étranger).
✗ Des publicités pour les chiots sont faites sur des sites de petites annonces (souvent, des dizaines de races sont proposées à la vente).	✓ **Aucune publicité n'est faite sur des sites de petites annonces.**

Stérilisation des chats errants

Le Conseil communal, sur proposition du Collège communal a décidé, en séance du 20 mai 2020, de signer une convention de partenariat avec la SRPA d'Arlon dans le cadre de la campagne de stérilisation des chats errants.

Cette convention a débuté le 1er juin 2020 et est reconductible chaque année (sous réserve de résiliation d'une des deux parties).



Concrètement, que devez-vous faire si vous souhaitez faire stériliser un chat errant?

- Prendre contact avec la SRPA d'Arlon au 063/22.17.54 ou via le formulaire en ligne
- Suivre les instructions données par la SRPA.
- En cas de besoin, une cage pour attraper l'animal pourra être obtenue auprès des services communaux. Une caution de 50 € vous sera demandée et rendue lors de la restitution, en bon état, de la cage. Retrouvez le formulaire de demande de la cage sur le site internet de la commune ou sur simple demande au guichet.
- Dans le cas où la demande est acceptée par la SRPA, la stérilisation du chat est totalement prise en charge par la Commune (sous réserve du crédit annuel disponible mis à disposition de la SRPA).

VIE SOCIALE



Un bel élan de solidarité !

Durant cette crise que nous connaissons toujours, de nombreuses initiatives léodégariennes ont été mises en place, en passant des aides pour les courses venant de particuliers ou d'associations, les appels pour prendre des nouvelles, les baby-sitters volontaires, les concerts improvisés sur le pas de la porte, la confection de 6500 masques par les couturières bénévoles… Sans oublier non plus toutes ces personnes qui ont continué à travailler durant le confinement alors que le risque de contamination était élevé.

Merci à vous, merci pour le temps accordé aux autres, merci de nous rendre fiers d'être léodégariens !



Le CPAS durant cette période de crise

Malgré les mesures sanitaires en vigueur, le CPAS de Saint-Léger a toutefois assuré une continuité dans ses missions afin que les personnes les plus vulnérables puissent toujours y trouver le secours nécessaire. C'est pour cela que deux assistantes sociales au minimum sont présentes quotidiennement dans les locaux du CPAS afin de garantir le droit des usagers et pour répondre à toute question ou inquiétude des usagers sur la situation actuelle.

Les différents services sont également joignables par téléphone au **063/60.83.45** :

- Le service social général
- Le service de médiation de dettes
- Le service brico-dépannage et taxi social (uniquement pour déplacements urgents et indispensables tant que les mesures sanitaires sont encore en vigueur)
- La distribution de colis alimentaires
- Les allocations de chauffage

Si vous rencontrez des difficultés financières ou psychosociales, n'hésitez pas à prendre contact avec une assistante sociale qui entamera les démarches nécessaires afin de vous aider à faire valoir vos droits et à obtenir les aides possibles en fonction de votre situation particulière.

Plan de cohésion sociale : les divers projets du Plan de Cohésion Sociale reprendront dès que possible.
Restez informés via **https://www.facebook.com/pcs.saintleger**

VOUS VOUS SENTEZ ANXIEUX, STRESSE, DEPRIME ?

VOUS VOUS QUESTIONNEZ A PROPOS DE VOTRE CONSOMMATION OU DE CELLE D'UN DE VOS PROCHES?



N'attendez pas pour prendre soin de vous !

LES SERVICES SONT LA POUR VOUS AIDER

Pour TOUS

Par téléphone ou vidéo – A domicile – Sur place

SERVICES SANTE MENTALE

Arlon : 063/ 221 534
Virton : 063/ 217 920
***Trait d'Union** : 063/ 227 467*

EQUIPES MOBILES

***DIAPAZON** - Adultes : 061/ 228 550*
***ODYSSEE** - Enfants/Ados : 061/ 500 521*

RESOLUX

0499/ 393 965

HOPITAUX GENERAUX

CSL - Arlon : 063/ 231 111
CSL Service Psy - Virton : 063/ 588 270

HOPITAL PSYCHIATRIQUE

La Clairière : 061/ 221 711

*Trouvez un **PSYCHOLOGUE 1ERE LIGNE** ici : http://bit.ly/trouverunppl*

ASSUETUDES

ASBL SOLAIX : 061/ 224 374
ESPAS2RUE : 063/ 236 871 - 0473/ 561 940
Service ODAS : 0499/ 117 181
SAP Aubange : 063/ 388 716
DRUG'S CARE : 063/ 230 500

Groupes d'entre-aide / groupes de paroles :
APPEL : 0495/ 223 324
VIE LIBRE : 061/ 414 509

CENTRES PSYCHO-MEDICO-SOCIAUX

CPMS WBE Arlon : 0476/ 541 525
CPMS Libre Arlon : 063/ 227 054
CPMS WBE Virton 063/ 577 207
CPMS Libre 1 Virton : 063/ 578 991
CPMS Libre 2 Virton : 063/ 578 992
CPMS WBE Spécialisé Marloie : 084/ 312 654

SERVICE DE L'AIDE A LA JEUNESSE

063/ 608 365 - 063/ 608 360

SERVICE DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

063/ 247 770

ACTIONS EN MILIEU OUVERT

POINT JEUNES Virton: 063/ 402 550
ADO MICILE Arlon: 063/ 572 160

CENTRES DE PLANNING FAMILIAL

CPF FPS Arlon : 063/ 232 243
CPF FCPC Arlon : 063/ 221 248
CPF Pluraliste Virton : 063/ 579 524

VIE CULTURELLE



Salut l'ami !



Durant un peu plus d'un quart de siècle, Pierre DOMINICY a été un fervent défenseur de la vie d'antan sur le territoire de notre Commune. Ses connaissances et son investissement ont été d'une aide précieuse dans plusieurs domaines du patrimoine léodégarien.

Merci à Pierre, à Carole, son épouse qu'il laisse, ainsi qu'à toute son équipe qui, depuis de nombreuses années, ont œuvré à la reconnaissance de ce patrimoine.

Réouverture du Musée gaumais

Après deux mois de fermeture, le Musée gaumais a rouvert ses portes le lundi 18 mai.



Le temps de confinement aura judicieusement été mis à profit : bien qu'en équipe réduite, le personnel et les entreprises qui sont restées sur place, se sont attelées à la rénovation de plusieurs espaces intérieurs du Musée, dont le moindre n'est pas un original « Cabinet de curiosités » à la manière du XVIIIe siècle. On appréciera aussi la transformation et les nouvelles harmonies de couleurs dans l'important espace des « Croyances et Coutumes » qui reprend des œuvres majeures de l'art religieux et des symboles étonnants des anciennes superstitions.

Dans l'ancien couvent, les intérieurs reconstitués de la maison gaumaise (le « pèle », la cuisine), et la chambre d'hospice ont eux aussi subi une jolie cure de rajeunissement. Plus visible à l'extérieur, la restauration du célèbre jacquemart s'achève, ainsi bien sûr que la vaste extension qui prend place à l'ombre du clocher : un espace de 400 M2 dévolu aux futures expositions et appelé « La Galerie du Récollet ».Avec les façades à nouveau rutilantes du Musée gaumais, et si la Ville de Virton poursuit la mise en valeur de l'antique « Fontaine Marie » au carrefour des rues d'Arlon et des Récollets, c'est très bientôt l'aspect accueillant de cette entrée de la ville qui devrait retrouver une belle part de son lustre.

A propos d'exposition, le Musée poursuit aussi la mise en place de l'exposition « SACRISTI ! Ornements sacrés, Sacrés ornements » qui était prévue en mars et ouvria fin juin. On profite de ce délai supplémentaire pour améliorer encore la scénographie. Le public y découvrira ce qui faisait le décor parfois insolite des lieux de cultes religieux, aussi bien de la tradition chrétienne que des autres religions

Par ailleurs, en termes de publications, le Musée a mis sous presse le prochain numéro de sa revue « Le Pays gaumais », dédié à des témoignages inédits sur la Première Guerre mondiale en Gaume. Celui-ci sera mis en vente début juin, ou distribué gratuitement aux membres en règle de cotisation.

Masques, gants, gel hydro-alcoolique, écrans plexi : toutes les mesures sont prises pour assurer aux visiteurs un parcours des collections en toute sécurité, et sans nuire à la convivialité légendaire du Musée. Il est seulement demandé d'annoncer sa visite par e-mail, par téléphone ou, plus simplement, en sonnant à l'entrée.

Infos et contacts : courrier@musees-gaumais.be – Tél. : +32 (0)63/57.03.15 et Facebook

Le CDJ Châtillon allie folklore et histoire locale

En ce début d'année, les jeunes ont émis le souhait de créer un char afin de pourvoir participer à la saison des carnavals. Fier de leur initiative, le comité les a encouragés dans leur projet. Ils se sont mobilisés et avec l'aide de quelques villageois, ils ont mis à l'honneur un symbole fort de l'histoire de Châtillon. Ils ont défilé fièrement avec leur bouc à Virton. Le covid-19 les a stoppés dans leur élan mais nos jeunes restent motivés pour les années à venir. Félicitations et merci à eux pour cette belle initiative.







VIE SPORTIVE

AIKIDO

Vous avez envie de pratiquer un art martial, qui vous permet de vous défendre, en respectant l'intégrité physique de votre agresseur, qu'il soit armé ou pas et dans le cadre de la légitime défense ? Un art martial dans lequel il n'y a pas de compétition, efficace mais pas violent, pour les adultes et les enfants de 7 à 77 ans ?

Alors l'aïkido est fait pour vous, vous ne serez pas déçu du voyage ! **https://aikido-tenshinkan.com** ou 0470/57.40.28.





Stage de foot



VIE TOURISTIQUE



La saison estivale a débuté !

Après de nombreuses questions, de nombreux rebondissements suite à la crise sanitaire que nous connaissons, nous avons fini par décider d'ouvrir le lac de Conchibois à la baignade cet été encore !

Les équipes présentes sur places ont été renforcées afin d'optimiser la sécurité des lieux. La terrasse a été agrandie pour pouvoir respecter au maximum les distances sociales.

Le site est ouvert tous les jours du 27 juin au 30 août.

La baignade est accessible de 13h à 19h, en présence des 2 maîtres-nageurs. En dehors de ces horaires, la baignade est interdite.

Les heures d'ouverture de la cafétéria sont les suivantes :

Lundi :	13h00 – 21h00
Mardi :	13h00 – 21h00
Mercredi :	13h00 – 21h00
Jeudi :	13h00 – 21h00
Vendredi :	13h00 – 23h00
Samedi :	13h00 – 21h00
Dimanche :	13h00 – 22h00

Les consignes COVID-19 à respecter sur le site du lac sont les suivantes :

- Restez chez vous si vous présentez des symptômes.
- Suivez les instructions du personnel et les directives affichées dans l'établissement horeca.
- Aucun service au bar, il est assuré à table, restez assis, on s'occupe de tout !
- 10 personnes maximum par table.
- Maintenez 1,5 m de distance entre vous, le personnel et les autres clients, à l'exception des personnes qui vous accompagnent.
- Limitez vos déplacements dans l'établissement horeca. Ne quittez votre table que pour vous rendre aux toilettes.
- Veillez à une bonne hygiène de vos mains et ne touchez que les objets dont vous avez besoin.
- Privilégiez les paiements électroniques ou sans contact, un terminal mobile de paiement par carte est prévu au bar de la cafétéria.

Pour le bien de tous, merci de contribuer au respect de ces quelques règles primordiales.

Bonne saison estivale à tous et profitez de ce bel endroit !



Tous en pyjama !

Tout comme l'année dernière, l'école communale de Châtillon a participé au défi lancé par l'ASBL TAKE OFF.

Il s'agit de la Journée du pyjama. Ce jour-là, les élèves et enseignants de maternelle et primaire sont venus à l'école en pyjama pour marquer leur soutien aux enfants gravement malades.

Cette action, l'ASBL Take Off la conçoit tout d'abord comme une journée de sensibilisation et de solidarité aux enfants atteints d'une maladie grave.





Non au racisme !

Dans le cadre du cours de citoyenneté, les élèves des classes primaires des trois implantations de l'école communale ont participé à une animation dont le thème est :

Les mots racistes, je dis non !

Elle a pour but de développer l'empathie et d'imaginer des solutions ensemble :

Nos objectifs directs :

Se connaître et s'apprécier

Développer son empathie, être solidaire

Comprendre les conséquences du racisme (première approche du travail de mémoire) Appréhender la résolution de problèmes

Développer la capacité à gérer pacifiquement les conflits.







Inscriptions à l'école communale de Saint-Léger - Châtillon – Meix-le-Tige.

Une école conviviale, une équipe de qualité !

Nos atouts :

- Anglais à partir de la 1ère année primaire
- Lauréat « Ecole numérique » : tableaux interactifs et tablettes tactiles pour sensibiliser les élèves à l'utilisation intelligente du matériel numérique
- Cours de natation à partir de la 3ème primaire
- Collations saines, respect de chacun, respect de l'environnement

Si vous souhaitez visiter nos implantations et /ou inscrire votre enfant, vous pouvez contacter la direction au 0470/80 22 65.



Permanences durant les vacances :

- Jeudi 20/08 de 13h00 à 16h00
- Lundi 24/08 de 10h00 à 12h00
- Jeudi 27/08 de 17/00 à 19h00

VIE ÉCONOMIQUE
une nouvelle enseigne dans la commune

« Une Autre Saison » a ouvert sa grande porte aux clientes en octobre dernier. Devant son établi coloré, Françoise BEHIN vous accueille dans un espace qu'elle a aménagé de ses petites mains. Son compagnon a mis la main à la pâte pour les travaux plus conséquents. Avec beaucoup de récupération, Françoise a fabriqué un commerce de seconde main qui lui ressemble, plein de peps. Si le « dépôt-vente » a le vent en poupe, elle croit cependant très fort en ce projet. « *Il permet d'éviter le gaspillage et de faire de réelles économies* ». Les femmes peuvent y déposer et/ou acheter des vêtements (de toutes tailles), des chaussures et des accessoires en très bon état. « *L'entrée est libre dans ma boutique. J'ai des notions de coupe grâce à maman qui était couturière. Chacun doit se sentir bien dans le vêtement qu'il essaye. Je ne vendrai pas un habit qui ne va pas.* » Partez à la recherche d'une pièce unique et originale qui vous convienne, vivez un bon moment aux côtés de cette passionnée.



Une Autre Saison,
Rue de la Bruyère, 4, 6747 Saint-Léger, 0032 498 53 56 15

CHRONIQUE LEODEGARIENNE



Toutes les manifestations initialement prévues cette année sont reportées ou annulées du fait de la crise sanitaire que nous connaissons tous.
Si d'aventure le Conseil National de Sécurité autorisait certaines manifestations, nous vous en tiendrons informés via les canaux habituels :

Site internet de la commune : **www.saint-leger.be**

Page Facebook de la commune : Commune de Saint-Léger

N'hésitez pas à les consulter pour connaître l'évolution de la situation !

GAUME DECORS sprl

Peinture - Décoration intérieure et extérieure
Revêtements murs et sols





HYDROFUGE FAÇADE PEINTURE FAÇADE

0475/48 33 20 - 063/23 41 20 • 6747 Châtillon

ALN LOCATION
MACHINES OUTILLAGES
PARTICULIERS & PROFESSIONNELS
+32 (0)63 388 011
info@alnlocation.be
www.alnlocation.be
Hamawé,1 • B-6760 Ethe



Du lundi au jeudi :	7h30-12h & 13h-17h30
Vendredi :	7h30-12h & 13h-18h
Samedi :	8h-12h & 16h30-17h30

Grand merci aux annonceurs



chez qui nous vous recommandons vos travaux et achats

SPRL GARAGE DU CENTRE

14, RUE D'ARLON - 6747 SAINT-LEGER
Tél et fax : 063 23 96 47

Vente et réparation toutes marques



Partenaire du Groupe Crucifix

CITROËN



Ma Cuisine 30 ans
Créations PECHON

www.macuisine-creations.com
pechon.ma.cuisine@skynet.be

Ma Cuisine s.p.r.l. - Créations PECHON
Rue d'Arlon, 62 - B6747 SAINT-LEGER
Tél. : 063/24 00 34 - Fax : 063/24 00 35

Heures d'ouverture :
lundi - mercredi de 13h30 à 18h30
mardi - jeudi et vendredi de 10h00 à 18h30
samedi sur RENDEZ-VOUS

LÉ LYS
créations florales

Ouvert du lundi au samedi
De 9h à 12h et de 14h à 18h30
Dimanche de 10h à 12h30
Fermé le lundi matin & mercredi après-midi

Rue du 5 septembre 1 – 6747 Saint-Léger
063/ 67 67 05

Chauffage
Sanitaire
Ventilation

JOSY GONRY SPRL

2 rue des Balbuzards
Zoning industriel
6761 LATOUR
Tél. 063/57 96 44

info@josygonry.be
www.josygonry.be

KÉVIN BILOCQ

TERRASSEMENT - NIVELLEMENT - AMÉNAGEMENT

+32 497 94 27 19
info@kevinbilocq.be
www.kevinbilocq.be
Châtillon

Poncelet Assurances

Assurances - Prêts - Financements
Agréé F.S.M.A. : 013980 A N° entreprise : 0426213842

Rue du 5 Septembre, 29
6747 Saint-Léger

Tél. : 063/23 93 44
E-mail : poncelet.luc@portima.be

Bureau ouvert du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Sauf le mercredi après-midi sur rendez-vous et fermé le jeudi après-midi

Regifo Edition

Ce bulletin est réalisé par
la sprl REGIFO Edition

Nous remercions les annonceurs pour leur collaboration à la parution de ce trimestriel. Nous nous excusons auprès de ceux qui n'auraient pas été contactés.

Si vous souhaitez paraître dans
le prochain numéro, contactez-nous!
071/740 137 - info@regifo.be - www.regifo.be

Votre conseiller en communication, **Roland CROSSET**
se fera un plaisir de vous rencontrer.
Prenez contact avec lui au 087/267 886

Editeur responsable : Alain Rongvaux, Bourgmestre de Saint-Léger – Réalisation sprl Regifo Edition – 5070 Fosses-la-Ville – Tél. 071/74.01.37 – Fax 071/71.15.76 – Email : info@regifo.be - Votre conseiller en communication – Monsieur Roland CROSSET – Tél : 087 / 267 886